

Bonnes vacances
et bonne rentrée
mobilisée et combative !

Groupe de travail du CTP
Nous mettrons les écoles
"en surveillance à la rentrée"
sur le site du SNUipp

Plan de formation continue
ouvert à partir du 1er septembre

Le comité du Rhône de l'appel
"Faire entendre les exigences
citoyennes sur les retraites"
organise un grand apéro-retraites
JEUDI 1er Juillet à 18h30
place des terreaux

snuipp rhône

n° 32 -25/06/2010
prix : 0,15 €

informations

édito



Mouvement
phase d'ajustement
le projet de mouvement anonyme
est en ligne sur le site du SNUipp
<http://69.snuipp.fr/spip.php?article790>
Vous pouvez consulter le projet des résultats
anonyme par nom ou par ville
Les syndiqués peuvent, avec leur code,
accéder à leur projet personnel
Groupe de travail le 1er juillet
Nota : Si vous constatez (ou croyez constater)
une erreur, téléphonez au SNUipp
04 78 27 41 50, ou mieux envoyez nous un mail
snu69@snuipp.fr.

La mobilisation ne faiblit pas... la détermination non plus
Une manifestation importante (25 000 personnes) en hausse par rapport au 27 mai, une large majorité de Français hostiles à cette réforme catastrophique des retraites (56%) et deux salariés sur trois soutenant la journée d'action du 24 juin. Dans ce contexte de mobilisation accrue, les enseignants ont pris toute leur part une nouvelle fois, dans la grève et les manifestations malgré une fin d'année toujours chargée où laisser sa classe une journée représente un effort particulier. Sans doute, les annonces de récupération de postes tous azimuts et de gel des salaires n'ont-elles pas été étrangères à ce nouvel épisode de colère et de dignité.

En effet, le sentiment justifié de ras-le-bol doit continuer à s'exprimer alors que s'étalent les fraudes fiscales des plus riches non contents de bénéficier des cadeaux d'un gouvernement acquis à leur cause. Assez de faire payer toujours les mêmes, salariés, retraités et chômeurs : allongement du temps de cotisation, réduction des retraites, gel des salaires, recul du pouvoir d'achat, hausse des effectifs par classe, disparition des RASED...

Tout ne sera pas réglé le 24 juin même si cette date marque un pas supplémentaire dans la détermination des salariés du public et du privé.

C'est pourquoi, les organisations syndicales unies, proposeront pendant l'été et dès la rentrée, de nouvelles mobilisations. Sans attendre, les enseignants de Vaulx/Décines seront en grève le jour de la rentrée pour dénoncer la déclinaison locale d'une politique éducative libérale et à courte vue. Tout en participant aux actions proposées cet été, prenons des forces pour gagner tous ensemble dès la rentrée !

Bernard Bagaggia
Secrétaire départemental adjoint





Le projet de loi de réforme des retraites rendu public le 17 juin sera discuté en Conseil des Ministres le 13 juillet 2010. L'article 18 précise les modalités de suppression du dispositif de retraite anticipée pour les mères de trois enfants.

1/ Le droit serait supprimé pour les fonctionnaires qui n'auront pas rempli les conditions (15 années de service, 3 enfants sous les conditions d'interruption prévues à l'article R 37 du code des pensions) avant le 1er janvier 2012.

2/ Le droit de départ anticipé sera maintenu pour les collègues qui remplissent ces conditions avant le 1er janvier 2012 mais selon deux cas de figure:

- Si la demande de mise à la retraite parvient à l'administration avant le 13 juillet 2010, les modalités de calcul sont celles de l'année où la collègue a rempli les deux conditions, 15 ans de service et 3 enfants.

- Si la demande de mise à la retraite parvient après le 13 juillet 2010, les modalités de calcul (décote, taux d'annuité...) sont celles de l'année où la collègue aurait atteint l'âge légal de départ selon la nouvelle loi (par exemple 57 ans si elle est institutrice et née après le 1er janvier 1961).

Illustration :

Josiane, ancienne institutrice, née en 1962, avec 15 ans de service actifs, et 3 enfants en 2000.

- Elle a demandé avant le 13 juillet 2010 à prendre sa retraite anticipée à compter du 1er septembre 2010. Les paramètres sont ceux en vigueur avant la réforme de 2003, son taux de liquidation est donc égal à 25 annuités x 2 % du traitement des 6 derniers mois, soit 50 %.

- Elle décide de prolonger un an et dépose sa demande après le 13 juillet 2010. Elle aurait 57 ans en 2019. Ce sont les paramètres de cette année là qui s'appliqueront. Elle subira donc la totalité de la décote et le taux d'annuité en vigueur en 2019. Son taux de liquidation passe à 37,5 % !

Pour bénéficier d'une pension déterminée selon les anciennes modalités (2% par annuité pour celles qui avaient 3 enfants et 15 ans de service au 31/12/2003), la demande devra donc être déposée impérativement avant le 13 juillet 2010.

En théorie, selon l'article D1 du code des pensions, la demande d'admission à la retraite doit être adressée par la voie hiérarchique, au moins six mois avant la date à laquelle le fonctionnaire souhaite cesser son activité. Il en est accusé réception. Pour demander sa mise à la retraite au 31 décembre 2010, il faut donc avoir adressé sa demande avant le 1er juillet. Le SNUipp intervient auprès du ministère pour que les collègues puissent partir dès le 1er septembre 2010 si c'est leur choix, compte-tenu de la nouvelle réforme. Si la radiation des cadres est une décision irréversible, une demande de départ peut toujours être annulée jusqu'à cette date. On peut toujours envisager des évolutions plus favorables...

EVS : qui accompagnera les élèves handicapés le jour de la rentrée ?

Un nouveau contrat (le CUI Contrat Unique d'Insertion), a été mis en place. Il est encore plus précaire que le précédent. Il permet l'annualisation du temps de travail sans contrepartie, ne garantit pas une formation à l'emploi équivalente à celle des AVS, offre un bas salaire (environ 650 euros) en-dessous du seuil de pauvreté. Le SNUipp est intervenu auprès de l'administration pour que les anciens EVS, qui renouvelleraient leur contrat, ne voient pas leur salaire baisser. Par un circulaire aux EPLE (les employeurs des EVS), l'IA nous a donné gain de cause. Les anciens EVS CAE pourront continuer à être payés 24 heures par semaine et 26 heures pour les CAV. Malheureusement, les futurs EVS CUI seront eux, payés 20 heures par semaine pour un même travail. Avec la modulation, beaucoup devront travailler 24 heures pour "rattraper" les vacances scolaires.

Cette mise en place des nouveaux contrats, s'accompagne d'une réorganisation du système de recrutement. L'administration a refusé de nouveaux recrutements dès le 30 juin. Par conséquent, ils auront lieu à la rentrée. Etant donné les délais administratifs, les nouveaux EVS arriveront bien après la rentrée. Malgré nos questions, l'IA n'a pas voulu nous dire qui accompagnerait les élèves handicapés qui eux seront bien là le 2 septembre. De plus, l'administration veut centraliser le recrutement de tous les EVS CUI sur un seul lycée. Rien ne garantit que cette décision permettra un recrutement plus rapide des EVS. La baisse du nombre d'enseignants qui s'occupent de la cellule AVSi de 6 personnes à 4 ne favorisera pas non plus une amélioration des conditions d'accompagnement des élèves handicapés.

Grève de rentrée à Décines/Jonage/Vaulx en Velin

A quoi joue l'administration ?

Après le succès de la grève du 8 juin pour sauver les postes RASED de Décines/Jonage/Vaulx, le SNUipp attendait une réaction de l'administration. Celle-ci a joué les absentes. Lors des négociations préalables de la grève du 2 septembre, les représentants de l'administration n'ont pas mesuré le désarroi des collègues. Ils ont pris à la légère l'annonce d'une grève de rentrée. Loin de vouloir négocier, de trouver des solutions pour les collègues, ils ont préféré multiplier les provocations : ils ont proposé d'organiser une réunion pour expliquer aux collègues comment mieux utiliser les moyens RASED et l'aide personnalisée. Ils ont affirmé que la mise en place de l'aide personnalisée correspondait à la création de 50 postes d'enseignants dans les trois circonscriptions concernées !

Le SNUipp appelle l'administration à ses responsabilités. Depuis 15 ans, toutes les grèves de rentrée ont pu être évitées.

Le jour de la rentrée est en effet un moment important pour les enseignants, les enfants et leurs familles. Chacun découvre sa classe, retrouve ses copains, ses collègues. Appeler à la grève le jour de la rentrée est une décision grave pour le SNUipp comme c'est une décision grave pour les écoles. Pourtant l'IA a la possibilité de rétablir les 4 postes RASED concernés. En effet, elle peut utiliser les enseignants en surnombre. Cette année, les PE2 et les titulaires du concours 2010 arrivent ensemble sur le terrain. Nous aurons donc des personnels en plus à la rentrée. A ces personnels, nous pouvons ajouter les postes G non pourvus (10 postes) qui resteront vacants pour un an. Rien ne s'oppose donc à ce que l'Inspectrice d'Académie prenne la décision d'apaiser les esprits et d'éviter cette grève de rentrée. Sans cela, le SNUipp appellera tous les collègues à participer massivement à cette grève de rentrée, le 2 septembre.

page 1

Edito
Mouvement

page 2

Retraite
EVS
RASED Vaulx / Décines

**Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet**



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participent à sa rédaction :

Bernard BAGAGGIA
Anne BOTTEON
Claude BRUSAPORCO
Christian DOMAS
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Pascale JOURDAN
Caroline KOMORN
Patrick LABALME
Octavie LASNE
Yannick LE DU
Fabienne LOREAU
Delphine MORAND-DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Evelyne PERRIN
Laurent SERVONNET

**SNUipp Rhône
Informations**

Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50

snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association
École libérée

Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0610 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires